LE COURRIER DE CHEVRY

n°96

Juillet - Août - Septembre 2025

CONSEIL MUNICIPAL

Didier FOURDRAIN
Maire

Isabelle ROBBENS
1ère adjointe

Muriel PLANADE
2ème adjointe

Claude D'ESTAMPES
3ème adjoint

Karine BESNAULT

Patricia CHAMAUX

Lionel TANGUY

Audrey HOFLACK

Hubert DUBOIS

Jean-Christophe DISANT

Frédéric FELICETTI

Xavier LEBAS

Le mot du Maire

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Si dès ces dernières semaines de juin, les températures se sont montrées déjà caniculaires, à ce sujet soyons tous mobilisés : adoptons les bons réflexes pour les personnes fragiles notamment nos aînés.
Avec plus de 30 degrés dehors, évitons de monter en température sur les sujets sensibles. D'une part, un installateur d'éoliennes prospecte auprès de certains propriétaires fonciers pour étudier l'éventuelle possibilité d'implantation sur leur parcelle (page 5). Il semble que certains d'entre eux se soient montrés intéressés surtout par une indemnité substantielle à leur profit et sans se soucier de l'impact environnemental sur notre village et ses environs. Nous rappelons que le Conseil Municipal s'est déjà prononcé contre toute installation sur notre territoire et le rappellera lors d'un prochain Conseil. Une vigilance s'impose sans pour autant propager de fausses rumeurs.
D'autre part, la loi du 21 mai dernier, soit moins d'un an avant les prochaines élections municipales, impose de profondes modifications dans le déroulement de ce scrutin (page 9) dont la mise en œuvre s'annonce complexe pour nos communes rurales.
Enfin une petite bande de "loubards" perturbe la vie de notre population (page 12). Dégradations, incivilités, provocation envers le maire, prise de risque accidentel avec un véhicule,... rien ne semble les contenir malgré nos interventions et celle de la gendarmerie. Nous ne pouvons également que constater et regretter l'attitude passive des parents.
Heureusement, dès septembre plusieurs évènements festifs nous attendent. Le passage exceptionnel du CineMo, la soirée "Gens Bons" et la présence mensuelle du bar itinérant "Viens Boire Ailleurs" avec un Food Truck, réjouiront nos esprits et nos estomacs.
Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter un agréable été et des vacances bien méritées.

Didier Fourdrain, Maire

Le sommaire :

- RETOUR EN IMAGES P 6-8
- ACTUALITÉS P 9-10
- TRAVAUX ET ENTRETIEN P 10-11
- VIE DU VILLAGE P 12-13
- ENFANCE / JEUNESSE P 14-15
- HISTOIRE P 16
- PAS LOIN DE CHEZ NOUS P 17
- BON A SAVOIR P 18-19
- CULTURE ET ASSOCIATIONS P 20
- AGENDA P 21
- JUMELAGE AVEC STARZACH P 22
- LES PROFESSIONNELS P 23
- DIVERTISSEMENTS P 24

Les hameaux de Chevry-en-Sereine

Bois Ramort
Le Bourg
Epigny
Grand Courcelles
Launoy
Le Nid du Corbeau
Petit Courcelles
Villechasson
Villeflambeau
Villefranche

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE MONTEREAU

BARBEY
BLENNES
CANNES-ÉCLUSE
CHEVRY-EN-SEREINE
COURCELLES-EN-BASSÉE
DIANT
ESMANS
FORGES
LA BROSSE-MONTCEAUX
LA GRANDE-PAROISSE
LAVAL-EN-BRIE
MAROLLES-SUR-SEINE
MISY-SUR-YONNE
MONTEREAU-FAULT-YONNE
MONTMACHOUX
NOISY-RUDIGNON
SAINT-GERMAIN-LAVAL
SALINS
THOURY-FERROTTES
VARENNES-SUR-SEINE
VOULX

Le Courrier de Chevry
Directeur de la publication : Didier Fourdrain
Maquette : M.Bance - mise en page : K. Besnault
Corrections : comité de rédaction
Dépôt légal : n°2001 ARC 018

Les procès verbaux publiés dans ces pages sont des extraits ; la version intégrale est consultable en mairie ou sur le site communal : www.chevryensereine.fr

Procès verbal du Conseil Municipal du 04 mars 2025

ORDRE DU JOUR :

- Nomination du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 14 janvier 2025
- Rapport des décisions du Maire
- Subventions aux associations
- Subvention au CCAS
- Présentation de l'état annuel des indemnités perçues par les élus
- Vote du crédit alloué à la formation
- Modification des lignes directrices de gestion
- Réforme de l'apostille
- Questions diverses

Mme Karine BESNAULT a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 14 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité des présents.

Rapport des décisions prises par le Maire en application de l'article L.2122-22 du CGCT

Décision n° 03/2025 du 28/01/2025
OBJET : « NON EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN »
Terrain sis rue de Courcelles – Villefranche - 77710 Chevry-en-Sereine
Cadastré section ZC n°394-395-260 et ZP n°261 pour 2226 m²

Délibération n°DE_2025-05
752- Subventions aux associations

150.00 €	A.B.D.C.
100.00 €	AHVOL
150.00 €	Association Familiale de Lorrez-le-Bocage
50.00 €	Don du sang bénévole de Montereau
50.00 €	Amicale du Bocage
50.00 €	Amicale Sapeurs Pompiers Voulx
100.00 €	Blennes Sport et Loisirs
50.00 €	Club nautique d'Egreville
75.00 €	Collège Prévert
100.00 €	Féeries du Bocage
25.00 €	FNACA
75.00 €	Fondation du Patrimoine
150.00 €	Lire, Ecrire, Dire
50.00 €	Les P'tits Bouts
244.00 €	Mission Locale de Montereau
200.00 €	Renaissance Voulxoise
50.00 €	Roller Skating Nemours Saint Pierre
50.00 €	Sapeurs-Pompiers Cadets de Voulx
100.00 €	Soutien Facil

A la majorité des présents :

200.00 €	Les Calèches de la Sereine
500.00 €	Chevry-Patrimoine
2000.00 €	Syndicat d'Initiative de Chevry-en-Sereine

Soit un total de 4519.00 € qui sera inscrit à l'article 65748 du Budget Primitif 2025.

Délibération n°DE-2025-06
753- Subvention au CCAS
Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, DÉCIDENT de verser au CCAS la somme de 1 200,00 € (MILLE DEUX CENTS EUROS) qui sera inscrite à l'article 657363 du Budget Primitif 2025.

Présentation de l'état annuel des indemnités perçues par les élus
Cet état est présenté chaque année aux élus municipaux et communautaires avant l'examen du budget, donc avant le 15 avril.
Cet état est donc communiqué à l'ensemble de conseillers municipaux de Chevry-en-Sereine.

Délibération n°DE-2025-07
7.1 - Décisions budgétaires
Vote du crédit alloué à la formation
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, DÉCICE d'allouer la somme de 3000.00 € (trois mille euros) à la formation des élus pour l'exercice 2025.
Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget 2025, chapitre 11, article 618.

Modification des Lignes Directrices de Gestion (LDG)

Les lignes directrices de gestion, adoptées par arrêté n°25/2021 en date du 1er juillet 2021 sont complétées comme suit :

La bonification d'ancienneté pour les secrétaires généraux de mairie
Le cadencement de cet avantage spécifique d'ancienneté s'effectuera selon les modalités suivantes :
- Bonification de 3 mois d'ancienneté tous les 3 ans d'exercice effectif dans la fonction de SGM

Réforme de l'apostille

La réforme des procédures d'apostille et de légalisation des actes publics va entrer en vigueur cette année. Cela implique que les communes vont devoir désigner des « référents » et en transmettre les coordonnées à l'ordre des notaires dans les semaines qui viennent.
L'apostille et la légalisation sont des démarches de certification de la signature, de la qualité et du sceau d'un document délivré par une autorité publique (acte de naissance, par exemple). Elles sont obligatoires lorsque ce document doit être présenté à l'étranger.
La loi n°2019-222 du 23/3/2019 a prévu le transfert au notariat de la compétence pour délivrer ces formalités. Ils devront comparer la signature figurant sur le document qui leur est soumis à celle de l'agent public mentionné dans l'acte public en qualité de signataire, et donc consulter les spécimens de signature des agents publics associés à leur qualité. Cette comparaison s'effectuera avec les signatures des autorités publiques enregistrées dans une base nationale des signatures publiques dédiée.
Afin de pouvoir procéder à l'alimentation de cette base via le portail sécurisé mis en place par le Conseil supérieur du notariat, il convient que chaque commune désigne un référent et en transmettre les coordonnées au Conseil supérieur du notariat.

Questions diverses

Eclairage public
- Plusieurs lampadaires se remplissent d'eau et disjonctent ; déjà 4 ont été recensés. Le prix des travaux pour remplacer le système défectueux est de 750€/luminaire.
Cette « malfaçon » a été constatée sur le même type de lampadaires dans plusieurs communes. Le SDESM, qui avait diligenté ces travaux, a donc été contacté afin qu'une solution mutualisée soit trouvée. Sur notre commune, ce serait une vingtaine de luminaires qui seraient susceptibles de tomber en panne.
- Armoires électriques : M. le Maire rapporte le devis de mise aux normes adressé par l'entreprise HELP, en charge de la maintenance de l'éclairage public. Toutes les armoires ne seraient plus aux normes du fait de l'évolution de ces dernières, mais aussi de la modification du cahier des charges du SDESM.

Démoussage
Les toitures de la mairie et des bâtiments annexes ont été démoussées et les gouttières nettoyées. A l'issue de l'intervention, il a été constaté que les faitages sont abîmés. M. le Maire a demandé un devis à une entreprise.

Plans d'évacuation et d'intervention
M. le Maire a reçu des devis qui s'élèvent à 956€ afin d'établir ou de mettre aux normes les plans d'évacuation et d'intervention de tous les bâtiments communaux.
Un devis a également été demandé pour les visites périodiques de contrôle des extincteurs. Mme BESNAULT demande si le préventeur, mutualisé avec la CCPM, n'a pas un rôle à jouer. Il sera contacté en ce sens.

Eglise
M. D'ESTAMPES informe l'assemblée que la mise à la terre des 2 girandoles a été effectuée et que le problème de l'alarme incendie qui ne fonctionnait plus a été résolu.

Points eaux incendie (PEI)
Mme PLANADE informe les élus que les travaux de mise aux normes des 2 PEI situés à Grand et Petit Courcelles ont été effectués en janvier par la SAUR.
Décoration de Noël
Mme PLANADE demande aux élus si elle doit prendre contact avec la société qui a fourni les décorations de noël en 2023. M. FOURDRAIN pense qu'il serait bien de décorer les hameaux avec des panneaux réfléchissants ou des décors à peindre ce qui pourrait être fait par les enfants du village. Mme PLANADE prendra donc rdv en ce sens afin d'obtenir un devis.

Dégradations
Mme ROBBENS tient à faire part de nouveau de sa colère quant aux nouvelles dégradations constatées dans le parc : multiples bouteilles de verre cassées sur le terrain de tennis, filets brûlés avec un briquet, tuiles cassées, grillage du terrain de tennis troué... C'est un manque de respect intolérable. Devant le projet d'achat d'une aire de jeux pour enfants, elle affirme y devenir presque rétissante car cette infrastructure pourrait également être dégradée.
Quelles sont les solutions ? M. LEBAS propose d'installer des caméras, ou dans un premier temps, des panneaux factices indiquant des caméras.

Journal
Mme BESNAULT relate la réunion de préparation du numéro d'avril dont le compte-rendu a été transmis aux élus.
M. le Maire indique qu'il a envoyé ce jour des photos de travaux. Il attend des informations et visuels du Majestic sur l'annonce de la programmation 2025/2026.

Préventeur de la CCPM

Mme BESNAULT demande s'il serait possible que le préventeur mutualisé avec la communauté de communes dresse un bilan de ses actions menées sur la commune.

Mare de Courcelles

M. LEBAS demande à ce que le trou situé près de la mare de Grand Courcelles soit bouché. M. le Maire en prend note et contactera l'organisme concerné pour effectuer la réparation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h35.

EOLIENNES

Rappel: le Conseil Municipal s'est déjà prononcé contre l'installation d'éoliennes sur le territoire de la commune.
Cependant, des bruits circulent qu'un projet serait en cours et que la municipalité en est d'accord.
L'un de nos concitoyens s'est mème montré très agressif vis-à-vis du maire et de la 1ère adjointe.
De plus, une administrée a distribué dans certaines boites à lettres, un courrier du représentant local de la Fédération Environnementale Durable (FED) intitulé « Projet éolien sur la commune de Chevry en Sereine ».
A notre demande, nous avons reçu ce représentant de la FED qui s'est montré très évasif sur un quelconque projet sur Chevry.
Par ailleurs, si certains propriétaires fonciers ont reçu un courrier directement de la Société SEPALE une proposition «pour vous présenter notre démarche ainsi que les différentes étapes du développement d'un projet éolien», aucune adresse n'a été communiquée par la Mairie.
Les adresses des propriétaires fonciers sont publiques et consultables en le demandant par écrit au Service du Cadastre et avec certains engagements.
Enfin à la demande des communes rurales de notre Communauté de Communes (CCPM), le service juridique étudie la rédaction d'une délibération réaffirmant le rejet d'installation d'éoliennes qui soit acceptable par les services préfectoraux malgré l'existence du Schéma Départemental éolien de Seine-et-Marne qui prévaut actuellement.

Le Maire

RETOUR EN IMAGES

CÉRÉMONIE DU 8 MAI

Cérémonie du 80ème anniversaire de la victoire du 8 mai 1945 avec la présence du Sénateur de Seine et Marne, Monsieur Aymeric Durox.

LE SI EN ACTIONS ...

Le Syndicat d'initiative (SI) se plait à ravir les 7 à 77 ans : St Patrick pour les moins jeunes, chasse aux œufs de Pâques pour les plus jeunes, et fête de la musique pour tous !
Un village où il fait bon vivre... Merci à toute l'équipe du SI !

CHASSE AUX ŒUFS

SAINT PATRICK

FÊTE DE LA MUSIQUE

RETOUR EN IMAGES

LE PRINTEMPS DES POÈTES

ASSOCIATION LIRE ECRIRE DIRE

Le printemps des poètes a cette année vingt six ans. Il est le plus important champ d'action poétique en France et même au niveau international.
Le thème proposé était la « poésie volcanique » non seulement pour dire l'énergie des volcans en ébullition et les matières en fusion mais surtout pour l'énergie créative à l'état pur, l'éruption de l'imaginaire, pour dire que la poésie est effervescence, débordement et force du vivant. La « poésie volcanique » c'est l'éruption qui engendre passions, émotions, réflexions vives et brûlantes.

C'est la quatrième année que l'association « Lire Ecrire Dire » participe au Printemps des Poètes à Chevry en Sereine. Si l'association a pris naissance à Chevry en Sereine pendant l'explosion de la covid, son ambition est de se répandre, s'étendre dans un espace plus grand comme une coulée de lave vers d'autres territoires du sud Seine et Marnais.
A Bourron-Marlotte les voix des membres de l'association ont fusionné avec celles de la compagnie Chauffe Brûle et des participants à l'atelier lecture à voix haute de la bibliothèque de Bourron-Marlotte pour une lecture riche en diversité et émotions.
A Chevry nous avons présenté une lecture quelque peu différente mais toujours aussi jaillissante et surprenante.

Merci pour la présence de Monsieur le Maire, à la Mairie de Chevry pour le prêt de la salle, à Sophie pour la communication (affiches et Panneau Pocket), à Carolyn pour la communication dans les « Infos du Bocage ».
Après les nuits de la lecture (Janvier) et le Printemps des poètes (Mars) d'autres aventures littéraires et poétiques se préparent.

Pour le Bureau
Guy Alamarguy, Jean-Claude Tournier, Elisabeth Dewailly

CONCERT GOING HOME

« GOING HOME »... REVENIR À LA MAISON !

Deux concerts de negro-spirituals les samedi 10 et dimanche 11 à Chevry, dans notre église resplendissante !
Mais d'abord, pourquoi ce titre, Going home ? Tout simplement parce que nombre de chants de travail et d'espoir des esclaves burinés, assoiffés de liberté, dans les plantations de coton contenaient ces mots, qui revenaient comme un leitmotiv... avec un double sens : celui de revenir dans leur pays d'origine, bien sûr, et à défaut de « revenir » au paradis ! En tout cas de retrouver un jour la liberté.
Ces deux concerts ont permis d'entendre de multiples refrains connus ou moins connus de ce répertoire, dans des arrangements d'Eric Noyer, le chef de chœur. Parmi ces refrains : Nobody knows, Kumbaya, Freedom, et même « The sound of silence » de Paul Simon... Les concerts se sont déroulés comme des spectacles continus, mêlant chants et textes dans une progression aboutissant à une sorte de bouquet final :
« Feu de lumière, claquant, éclatant ! »
Deux belles prestations organisées par l'association « Tam-Tams » d'Eric Noyer et l'association « Art et expression » de Jean-Luc Godard. La particularité de ce que propose Eric Noyer ? C'est que les choristes, comme l'année dernière pour les concerts « Chœur et gongs », ne forment pas une chorale constituée à l'année. Le principe proposé est de permettre à chaque inscrit de travailler chez lui grâce à l'envoi des audios et des partitions suffisamment à l'avance, et de regrouper tout le monde pendant 5 jours de stage pour mettre ensemble les différentes voix. Un vrai défi !
Et le résultat était assez pêchu pour que, à plusieurs reprises, le public enthousiaste ait repris les rythmes en frappant dans ses mains, et que chacun ait pu repartir avec une provision de joie et de dynamisme !
Le prochain stage aura lieu à l'Ascension 2026, toujours à
Chevry, avec concerts à la clé... A noter... ?
Thérèse Godard

RETOUR EN IMAGES

Viens Boire Ailleurs

Bar itinérant

Rendez-vous des 25 avril & 24 mai :

Ambiance des plus conviviales sous la halle grâce à Valentin et Axelle,
LE duo de choc de “Viens Boire Ailleurs”

Rendez-vous en Terres Inconnues

de la Communauté de Communes du Pays de Montereau

25 mai 2025

Près de 3000 personnes ont participé à la 3e édition de Rendez-vous en Terres inconnues qui se tenait à la Ferme de Cannes-Ecluses.

Un temps fort pour :

✅ Découvrir et redécouvrir la richesse de notre agriculture locale

✅ Échanger avec celles et ceux qui nourrissent notre territoire

✅ Mettre à l’honneur les artisans et producteurs du Pays de Montereau

✅ Susciter des vocations et changer de regard sur un monde essentiel mais trop souvent oublié

Photos et texte : CCPM

ACTUALITÉS

ETAT CIVIL

Mariage :

Solène COCHIN et Loïc DA SILVA le 31 mai 2025

Décès :

Jeannine BERTRAND le 22 avril 2025

Adam LARBI le 2 juin 2025

Course cycliste !

Comme chaque année, le Vélo Club de Saint Mammès organisera sa traditionnelle course cycliste « *Grand Prix de Chevry* »

Dimanche 20 juillet 2025.

Le stationnement sera interdit de 12h45 à 19h
Rue de la Croix Saint Marc et Rue de l'Abbaye

N'hésitez pas à venir supporter les coureurs !

Le CINEMO débarque à Chevry !

La Fondation Art Explora nous propose ses services dans le cadre d'un nouveau dispositif culturel itinérant : un camion-cinéma itinérant, le **CinéMo**. Sur le même modèle que les camions-musées du MuMo, le CinéMo sillonnera la France afin de partager le cinéma d'art et d'essai à ceux qui en sont éloignés, en particulier dans les zones rurales.

La première tournée du CinéMo aura lieu en Ile-de-France, et fera un arrêt dans notre village les 23 et 24 septembre 2025. Ce camion aménagé en salle de cinéma est équipé de 72 places et accessible aux personnes à mobilité réduite.
Des films autour de la thématique « un pas vers l'autre » : 8 longs métrages seront diffusés ainsi que 3 courts-métrages dont 2 destinés au jeune public (voir les affiches ci-dessous).

La médiation au cœur du dispositif

Des ateliers de discussion thématique auront lieu après les séances de longs -métrages et des ateliers de pratique cinématographique, après les séances de courts -métrages.
Plus d'information sur les horaires, etc, vous serons adressées début septembre.
Donc réservez bien vos **23 et 24 septembre** prochains et venez profiter de cette expérience unique : le cinéma à Chevry !

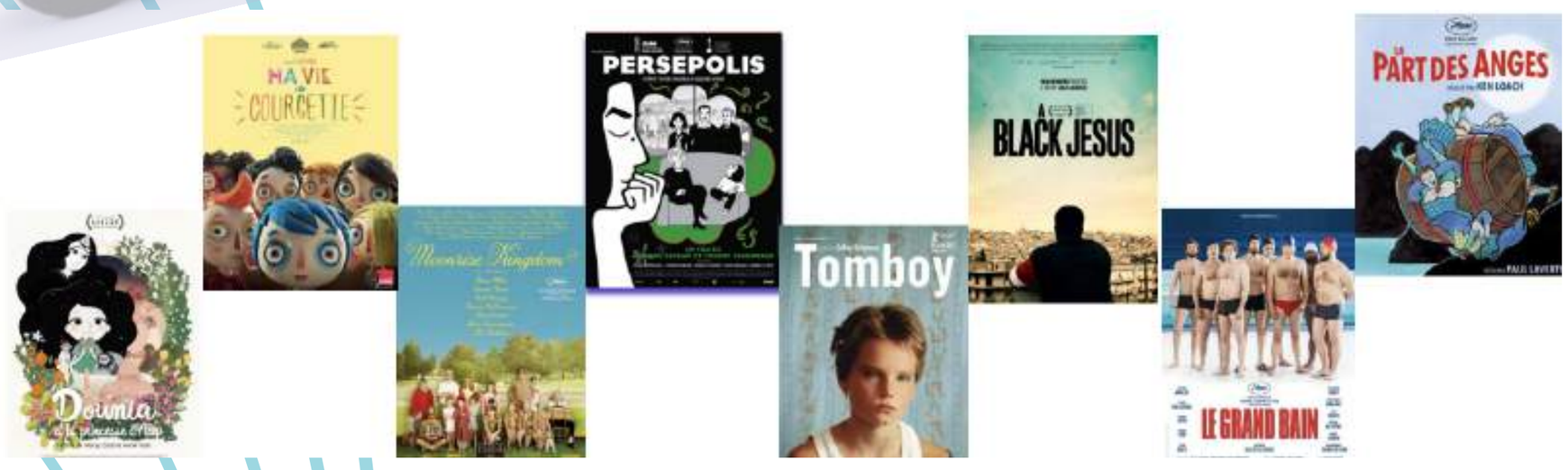

Elections municipales

La loi du 22 mai 2025, à moins d'un an des prochaines élections municipales, modifie profondément les modalités de ce futur scrutin de mars 2026 pour les communes rurales de moins de 1 000 habitants.
Cette loi a été voté « en force » contre l'avis de la majorité des maires ruraux qui ont manifesté devant leurs préfectures respectives le 31 mars, et le 23 mai devant le Ministère de l 'Aménagement, du territoire et de la Ruralité à Paris.
Dorénavant cette loi met un terme à la possibilité de panachage pour les électeurs (listes bloquées) avec un nombre minimum de candidats et l'obligation d'une stricte parité, déjà recherchée antérieurement mais très difficile à réaliser.
Des précisions complémentaires vous serons décrites dans le prochain numéro de notre Courrier.

Manifestation à Paris
contre la loi n° 2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité

Le Maire

TRAVAUX ET ENTRETIEN

Travaux de réfection de chaussée à Villefranche

Travaux de réfection de voirie : l'entreprise COLAS, mandatée par la Communauté de Communes CCPM, a entrepris ce mardi 24 juin, la reprise des enrobés Rue du Bois des Roches et Rue de Courcelles, à Villefranche.

Malgré un décalage inopiné de 24h sur le planning prévu, les administrés ont joué le jeu, en respectant l'interdiction de stationner et de circuler.
Qu'ils en soient remerciés!

Rappelons que la CCPM a en charge la gestion de la voirie communale de tout son territoire, soit 21 communes.
La participation annuelle de Chevry-en-Sereine s'élève depuis 2017 à 45 000€/an.

COLAS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE MONTEREAU

TRAVAUX ET ENTRETIEN

Travaux RD605 - Pont de la Sucrerie

Travaux de sécurisation :
réfection et élargissement de la chaussée sur la RD 605
à Montereau-fault-Yonne et Varennes-sur-Seine.
Travaux de jour à partir du **lundi 4 août**
pour une durée estimée à 3 semaines.
Route fermée 24 h/24 (hors piétons et cycles)
avec mise en place d'une déviation.

Réfection de la chaussée à Lorrez-le-Bocage-Préaux (RD219)

Le Département sécurise la RD219 sur la commune de Lorrez-le-Bocage-Préaux

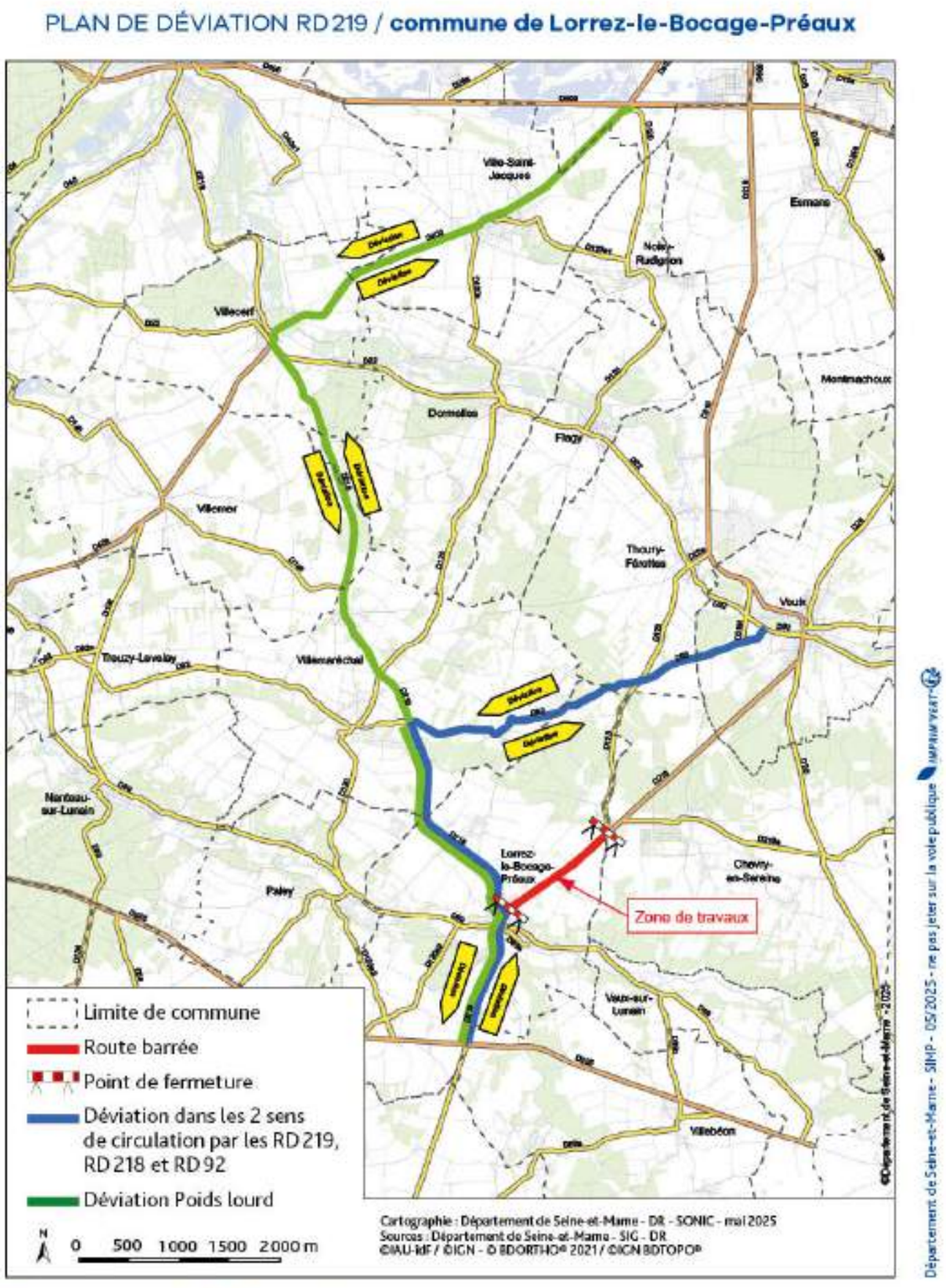

Département de Seine-et-Marne
Hôtel du Département | CS 50377 | 77010 Melun cedex | 01 64 14 77 77

Dans le cadre de sa politique de sécurisation et d'accessibilité de son réseau routier, le Département de Seine-et-Marne va rénover **sur 1.8km la RD219 située sur la commune de Lorrez-le-Bocage-Préaux.**

Face à un trafic poids lourds et agricole important ayant engendré de nombreuses dégradations, la réfection de la RD219 a été défini comme prioritaire afin d'éviter les risque d'accidents.

Les travaux auront lieu à partir du 11 août 2025 pour une durée estimée à 3 semaines. La route sera entièrement fermée à la circulation 24h/24 durant cette période et une déviation sera mise en place (voir plan ci-contre).

Soucieux de son impact environnemental, le Département procèdera à une technique de « retraitement en place » : l'ancienne route sera entièrement enlevée, retraitée (malaxée) et réappliquée sur place. Cette méthode permet de supprimer les déchets et les allers-retours en décharge de l'équivalent de 400 camions !
Au total, c'est une réduction de 78% des émissions de Gaz à effet de serre et de 50% du budget par rapport aux techniques dites traditionnelles.

Le Département va investir 500 000€ pour la réalisation de ces travaux afin d'assurer la sécurité et le confort des usagers de ses routes.

VIE DU VILLAGE

Que faire en cas de dégradation constatée ?

Contactez la mairie au 01 64 31 50 12
Envoyez un message à chevry.en.sereine@wanadoo.fr
Vous pouvez également vous rendre directement à la mairie aux horaires d'ouverture

INCIVILITÉS STOP

La commune tient à exprimer sa profonde préoccupation face à la recrudescence d'actes d'inciviliés sur notre aire de jeu ainsi que sous la halle.

Ces actes d'incivilités, aussi répétés qu'injustifiables, portent atteinte à un lieu de convivialité apprécié de tous. Rappelons que l'entretien et le remplacement du matériel endommagé représentent un coût pour la commune et donc pour tous les administrés.

De plus, nous rappelons que la ruelle de la Thibie est **strictement interdite à tout véhicule à moteur**. Cette interdiction vise à garantir la sécurité de tous, notamment des plus jeunes.

La commune envisage d'investir à nouveau dans du matériel ludique pour les enfants, dans un esprit de partage et de valorisation du cadre de vie.
Mais ces efforts n'ont de sens que si chacun joue son rôle : **respecter les lieux, signaler les comportements à risques ou les dégradations et rester vigilants.**

Ensemble, faisons de notre commune un lieu sûr, agréable et respecté.

VIE DU VILLAGE

La sécurité routière

Très régulièrement, vous nous faites part de votre mécontentement du fait de la vitesse excessive de certains véhicules dans Chevry ou dans ses hameaux. Vous nous interpellez pour savoir ce que fait la mairie.... est-ce vraiment que le problème de la mairie ?

Il y a eu des coussins berlinois installés dans certains hameaux, il y a eu des miroirs installés dans des endroits stratégiques, très dangereux, la limitation de vitesse a été baissée à certains endroits, ... mais cela n'est pas suffisant.

Évidemment, ces achats, ces installations coûtent à la collectivité, malheureusement ces dépenses empêchent la réalisation d'autres projets...

Ainsi, nous souhaitons vous sensibiliser autant que possible sur ce problème qui est l'affaire de tous. Chacun doit se responsabiliser. D'autant que souvent ce sont des Chevriots eux mêmes qui sont concernés. On ne peut pas demander la présence des forces de l'ordre en permanence, on ne peut pas investir en permanence pour trouver des moyens contraignant de faire ralentir. Malgré tout, des panneaux de limitation de vitesse seront encore achetés pour mieux sensibiliser les usagers.

Des réflexions sont à l'étude pour passer un certain nombre de voies en priorité à droite, pour modifier la signalisation de certaines voies...

De nouveaux rendez-vous avec la communauté de communes et la direction départementale des territoires sont à organiser pour étudier et pour obtenir les autorisations utiles pour avancer dans le traitement de ces problèmes de comportement aux volants...

A titre d'exemple, le panneau ci-contre (fond blanc avec un liseré rouge) signifie que la limitation de vitesse en ville/ agglomération /village est fixée à 50 km/h et ce dès le passage du panneau d'entrée d'agglomération. (Code de la route). Vous devez donc ralentir suffisamment à l'avance pour adapter votre vitesse.

La vitesse est la première cause d'accidents mortels en France

La vitesse provoque et aggrave les accidents. Elle les provoque car elle réduit les possibilités de manœuvrer à temps.
Elle les aggrave puisque plus on roule vite plus le choc est violent et plus les conséquences sont dramatiques.

LES SANCTIONS

PRINCIPAUX DÉLITS ET INFRACTIONS AU CODE DE LA ROUTE	AMENDE	RETRAIT DE POINTS	SUSPENSION DU PERMIS (1)	IMMOBILISATION/ CONFISCATION DU VÉHICULE (2)	PRISON (1)
Non-respect des distances de sécurité entre 2 véhicules	135 € (3)	3 points	3 ans	–	–
Dépassement inférieur à 20 km/h de la vitesse max. autorisée hors agglomération	68 € (4)	1 point	–	–	–
Dépassement inférieur à 20 km/h de la vitesse max. autorisée en agglomération (lorsque la vitesse est limitée à 50 km/h ou moins)	135 € (3)	1 point	–	–	–
Dépassement de 20 à moins de 30 km/h de la vitesse max. autorisée	135 € (3)	2 points	–	–	–
Dépassement de 30 à moins de 40 km/h	135 € (3)	3 points	3 ans	–	–
Dépassement de 40 à moins de 50 km/h	135 € (3)	4 points	3 ans	–	–
Dépassement égal ou sup. à 50 km/h	1500 €	6 points	3 ans	Confiscation	–
Récidive de dépassement égal ou sup. à 50 km/h	3750 €	6 points	3 ans	Immobilisation/ confiscation	3 mois
Blessures involontaires entraînant une incapacité totale de travail de 3 mois au moins	45000 €	6 points	5 ans	Immobilisation/ confiscation	3 ans

(1) Il s'agit d'un maximum. Le juge reste libre de prononcer la sanction qui lui paraît la plus appropriée.
(2) Non cumulable avec une peine de prison ou une amende.
(3) Amende minorée à 90 € si payée immédiatement.
(4) Amende minorée à 45 € si payée immédiatement.

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

LA VITESSE CONNAISSEZ-VOUS SES EFFETS ET SES RISQUES ?

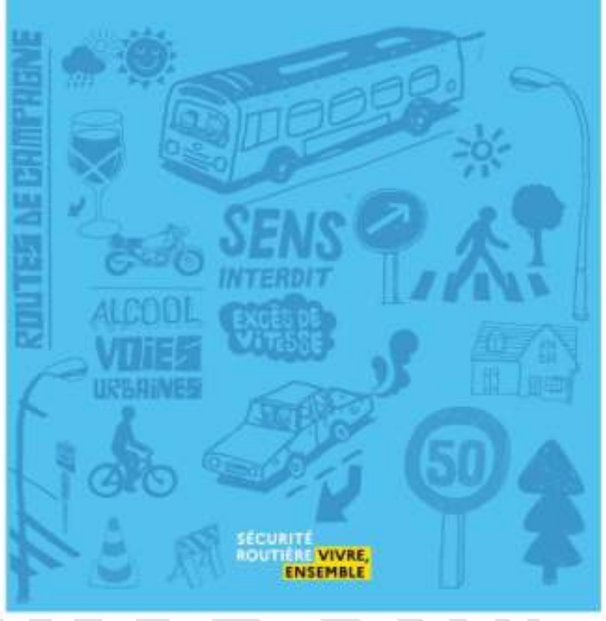

ENFANCE / JEUNESSE

Zéro cigarette devant l'école !

De nouveaux lieux publics extérieurs sont concernés par l'interdiction de fumer.

À partir du 1er juillet 2025, il sera donc interdit de fumer dans les lieux suivants, pendant les heures ou périodes d'ouverture :
. - Les abords des écoles, collèges, lycées et autres lieux destinés à l'accueil, à la formation ou à l'hébergement de mineurs ;
. - les abribus et les zones couvertes d'attente des voyageurs.

Dans un communiqué de presse du 30 mai 2025, le ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles annonce une série de mesures pour renforcer la lutte contre le tabac et la protection des plus jeunes en instaurant notamment des espaces sans tabac.

À savoir
L'interdiction s'appliquera sur tout le territoire à partir du 1er juillet 2025 selon des modalités qui seront précisées par un texte.

Publié le 13 juin 2025 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

L'Ecole de la Deuxième Chance (E2C) : une nouvelle chance pour les jeunes sans diplôme

Initié en 1995 par Edith Cresson alors Commissaire Européen chargé de la Science, de la Recherche et Développement, ce dispositif national gratuit est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans qui ont quitté le système scolaire, sans diplôme, ni qualification. L'Ecole de la deuxième chance (E2C) offre une seconde chance pour construire un projet professionnel solide et .accompagne les jeunes vers l'insertion professionnelle et sociale.
Il ne s'agit pas d'une école au sens traditionnel, mais d'un parcours individualisé, mêlant remise à niveau (mathématiques, français, informatique), stages en entreprise et construction d'un projet professionnel.

Quelle est la durée du parcours ?
Le parcours dure en moyenne entre 4 et 9 mois selon l'évolution du jeune et son projet. L'entrée se fait tout au long de l'année, ce qui permet une grande souplesse d'admission.

Les prérequis ?
- Avoir entre 16 et 25 ans
- Etre sans diplôme, ni qualification ou ne pas avoir validé un diplômeE2C S de niveau bac
- Etre motivé à construire un projet professionnel

Il n'y a aucun critère scolaire ou social discriminant : seul compte l'engagement du jeune à participer activement à son parcours.

Comment candidater ?
- En contactant directement l'E2C la plus proche
- Par l'intermédiaire d'un conseiller Mission Locale, France Travail ou autre structure d'insertion
- En remplissant en ligne un formulaire sur le site de l'E2C France : www.e2c-france.fr

Info Sud Seine et Marne
E2C Sud 77
5 avenue du Maréchal Leclerc
77130 Montereau-Fault-Yonne
Tél. 01 64 70 57 40
E-mail : info.e2c77@gmail.com

ENFANCE / JEUNESSE

Cantine intergénérationnelle

Réouverture à la prochaine rentrée scolaire

pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter les personnes notées dans cette fiche

L'ouverture du restaurant scolaire aux seniors reprend dès la rentrée prochaine, à partir du 8 septembre.

Vous avez plus de 65 ans, vous habitez Blennes, Chevry-en-Sereine ou Diant, vous pouvez déjeuner avec les enfants. Au-delà d'un simple repas pris ensemble, vous pourrez partager leur quotidien et tisser des liens avec eux.
Vous pourrez être accueilli jusqu'à 4 personnes en simultané.

Contact et renseignements :

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Marie-France DESHOUILLERES :
Par téléphone au : 06.60.70.53.99
Par mail : mariefranced7791@gmail.com

Le restaurant:

Le restaurant du RPI Blennes-Chevry en Sereine-Diant est situé à l'école Antoine de Saint Exupéry- 2, rue de la Raie Creuse à Blennes.

Horaires et point d'accueil

Vous pourrez être accueilli tous les lundis et les vendredis à 12h00.
L'accueil par les agents de restauration se fera à l'entrée de l'école au niveau du portillon.
Des sanitaires adultes seront à disposition dans le local jouxtant le restaurant scolaire.

Les menus :

Trois types de menus sont proposés : le menu de base, le menu sans porc et le menu végétarien. Les trois menus sont composés de cinq éléments : un hors d'œuvre, un plat protidique principal, un plat d'accompagnement, un produit laitier et un dessert.
Le choix du menu a lieu lors de la réservation. Aucun changement n'est possible sur place, lors du service.
Les repas sont préparés et livrés par un prestataire de service, les menus sont établis par un diététicien dans le respect des règles de l'équilibre nutritionnel.
Vous pouvez consulter les menus à l'adresse suivante :
https://www.elite-restauration.fr/liste-menus-semaine
Le prestataire se réserve le droit de modifier le menu en cas de problème d'approvisionnement.
Les tarifs : (révisables à chaque rentrée scolaire ou à chaque augmentation du prestataire)
Le tarif est actuellement fixé à 4.40 €

La réservation :

Les réservations sont prises par le personnel de restauration exclusivement (de 7 h 15 à 8 h 15 et de 16 h 30 à 18 h 30) par téléphone au 07.70.29.43.74.

Attention :
Inscription pour le lundi : au plus tard le vendredi précédent avant 8h15
Inscription pour le vendredi : au plus tard le jeudi précédent avant 8h15

La facturation :

Afin de recevoir votre facture, il est impératif que vous fournissiez une adresse mail.
Le 15 du mois suivant, une facture vous sera adressée par mail, elle pourra être réglée en ligne sur le portail famille ou par chèque libellé uniquement au nom du Trésor Public auprès du secrétariat du RPI Blennes-Chevry-Diant en Mairie de Blennes aux horaires d'ouvertures les lundis/jeudis de 16h à 18h, (ou dans la boîte à lettres).
Pour régler via le portail famille, des identifiants vous seront transmis par mail.

Echanges

Partage

Repas équilibré

Ensemble à la cantine

HISTOIRE

Légendes locales

On dit qu'un lutin malveillant nommé Mauprin vivrait dans les bois de Chevry. Sa maison, appelée « Roche à Mauprin » serait une roche isolée en forme de croissant et dotée d'une niche. Ce lutin farceur et souvent agressif s'amuserait à perdre dans les bois les promeneurs qui passent à proximité de son logis à la tombée de la nuit.

Les bois de Chevry ont abrité un autre malfaisant… Au XVIIIème plusieurs villageois ont affirmé avoir rencontré un loup-garou (animal légendaire revenu très à la mode à l'époque avec la bête du Gévaudan). Ce dernier aurait poursuivi, attaqué ou jeté dans les fossés certains d'entre eux. Des moutons et des chèvres furent retrouvés morts. Les méfaits furent attribués à un berger qui aurait mangé un mouton tué par un loup et qui aurait subi une malédiction. Nul ne dit ce qu'il advint du malheureux berger, Paix à son âme !

Chevry disposait aussi d'une fontaine sacrée dédiée à Saint-Julien. Son emplacement est signalé sur le territoire de Chevry près de Lorrez sur le cadastre napoléonien mais aujourd'hui cette dernière semble avoir disparue. Une empreinte d'équidé se trouvait au fond de la fontaine. La légende dit que Saint-Julien fit boire son cheval à la fontaine et laissa en souvenir de son passage, l'empreinte de son compagnon à quatre pattes. A partir de ce jour, les eaux claires devinrent miraculeuses.

Et pour finir avec nos roches magiques, il en existe une autre située dans les bois au Sud-Ouest de Launnoy. Sur l'une de ses faces est gravée l'empreinte d'un pied. On dit que l'empreinte est féminine, bien qu'elle corresponde à une bonne pointure (45-46). La légende raconte que les fées aimaient se retrouver en toute tranquillité et danser ensemble au sommet de ce rocher durant la nuit. Toutefois une nuit, un paysan s'égara. Au cours de son périple, il entendit des rires et des chants. Il s'approcha et subjugué par la beauté des fées, il resta à les observer toute la nuit. Au petit matin, l'une d'elles le vit et de colère frappa le rocher de son pied si fort que l'empreinte de ce dernier s'y grava à jamais. Furieuses, les fées disparurent au cœur de la forêt.

PAS LOIN DE CHEZ NOUS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE MONTEREAU

Itinéraires de randonnée

17 itinéraires de randonnée de 6 à 20 km à pied, en VTT ou à cheval ont été aménagés pour les balades en famille ou les sportifs. C'est plus de 200 km d'itinéraires balisés et ponctués de monuments remarquables à découvrir et d'espaces naturels à parcourir.

Retrouvez tous ces itinéraires : à la Mairie de Chevry ou sur Facebook: Office de tourisme du Pays de Montereau

ZOOM SUR L'ITINERAIRE DE RANDO N° 16

Montmachoux

Curiosité

L'autruche Rieuse, à Montmachoux

Entreprise familiale, la ferme aux autruches de Montmachoux a structuré sa production d'autruches, de nandous, et d'émeus de 1987 à 1993. Elle a aujourd'hui installé sa technique et son savoir-faire dans plusieurs pays.

L'établissement, qui propose des visites pédagogiques, compte 130 reproducteurs pouvant générer 800 à 1200 naissances chaque année !

Depuis 1993, l'élevage est ouvert à la visite. Les visiteurs peuvent découvrir les mœurs très particulières des autres, mais aussi tester la solidité des œufs !
Dans la salle de conférence, découvrez les coulisses de l'élevage (naissances, décoration des œufs, combats d'autruches...), ainsi que les différents produits dérivés, comme les œufs, le cuir, les plumes, la viande, les cosmétiques...
Pour tous renseignements complémentaires:
L'Autruche Rieuse
1 Grande Rue 77940 MONTMACHOUX
Tél. : 01 60 96 29 49
www.autruchenieuse.com
Horaires d'ouverture de la boutique du mardi au samedi de 14h30 à 19h, et les jours de visites.

Voulx

Le village de Voulx semble moins touché que les villages voisins par les grands événements historiques. Au Moyen Âge, ses terres sont partagées entre les chanoines de Saint-Jean de Sens, l'abbaye de Villechasson et le Seigneur de Diant. Elles seront ensuite placées sous la protection directe du roi de France, qui y établira l'une des cinq prévôtés du Gâtinais.
Bâtie sur le penchant d'un coteau et arrosée par l'Orvanne, la commune de Voulx fut autrefois fortifiée pour se protéger des pillages.

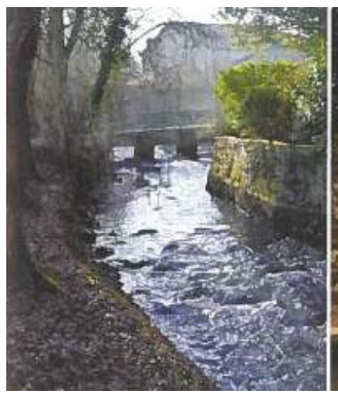

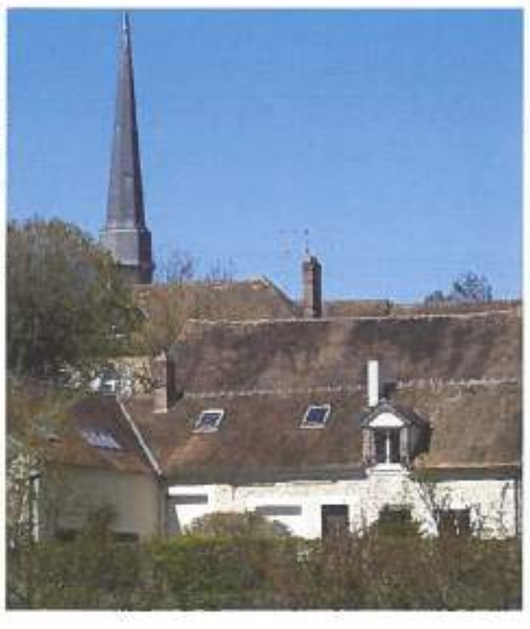

DIANT

Diant, qui s'orthographiait primitivement Diantenis, est un nom d'origine celte qui pourrait être apparu dès le IXe siècle avant notre ère.

BON A SAVOIR

Le frelon asiatique...

Qu'est-ce qu'un frelon asiatique ?

Le frelon asiatique (Vespa velutina) est une espèce invasive, apparue en France au début des années 2000. Il se distingue par sa rapidité d'expansion et son impact sur l'écosystème local. Il est légèrement plus petit que le frelon européen, avec un abdomen noir marqué d'une seule bande orange, une tête orangée et des pattes jaunes, d'où son nom de « frelon à pattes jaunes ».

Comment le reconnaître ?

Taille : Légèrement plus petit que le frelon européen.

Couleur : Abdomen noir à bande orange, tête orangée, pattes jaunes.

Comportement : Vol fréquent près des ruches et des zones arborées à la recherche de proies.

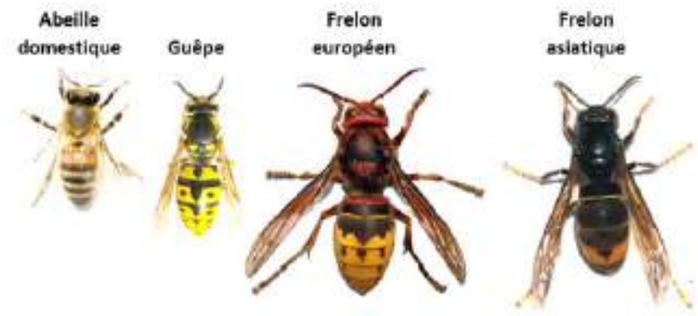

Les dangers du frelon asiatique

Pour l'homme : Le frelon asiatique n'est pas plus venimeux que le frelon européen, mais son comportement agressif et la taille de ses colonies (plusieurs milliers d'individus) augmentent le risque d'attaques collectives en cas de menace. Une seule piqûre peut provoquer une douleur intense et un gonflement. Chez les personnes allergiques, une piqûre peut déclencher un choc anaphylactique potentiellement mortel. En cas de piqûres multiples, le danger est encore plus grand, pouvant entraîner des complications graves, voire le décès.

Pour les animaux domestiques : Les chiens, chats et autres animaux sont aussi vulnérables. Les piqûres peuvent provoquer des gonflements, des difficultés respiratoires, et dans certains cas, des complications graves.

Pour la faune et la flore : Le frelon asiatique est un redoutable prédateur pour les abeilles. Une seule colonie peut détruire des ruches entières, menaçant la pollinisation et l'équilibre des écosystèmes locaux. Cette prédation a des conséquences économiques et écologiques majeures.

Pourquoi faire appel à Action Guêpes et Nuisibles, basée à Chevry en Sereine depuis plus de 9 ans ?

Action Guêpes et Nuisibles est une entreprise spécialisée dans la gestion des nuisibles, notamment des frelons asiatiques. Forte de plus de 9 ans d'expérience, Action guêpes et nuisibles intervient rapidement et efficacement sur tout le territoire local. Stéphane, le fondateur, possède une expertise reconnue et un fort engagement pour la sécurité des habitants et la préservation de l'environnement.

Outre la destruction des nids de frelons asiatiques, l'entreprise propose un large éventail de prestations : dératisation (rats, souris, fouines, taupes), désinsectisation (guêpes, frelons européens, cafards, punaises de lit, puces, fourmis, chenilles processionnaires du pin et du chêne), traitement des insectes xylophages (capricornes, vrillettes, termites), ainsi que la récupération des essaims d'abeilles.

Action Guêpes et Nuisibles est certifiée Certibiocide, ce qui garantit une utilisation responsable et conforme des produits biocides, dans le respect des réglementations françaises et européennes en matière de sécurité, d'environnement et de santé publique. Cette certification atteste de la formation et du professionnalisme des intervenants, assurant ainsi une intervention sécurisée et efficace pour chaque situation.

https://www.actionguepesetnuisibles.fr/ - 06 29 47 82 86

Prise en charge gratuite de l'enlèvement des nids de frelons asiatiques par la Communauté de Communes de Montereau

La CCPM propose une prise en charge gratuite de l'enlèvement des nids de frelons asiatiques, et uniquement pour cette espèce. Cette initiative vise à limiter la prolifération de ce nuisible particulièrement dangereux pour la population, les animaux domestiques et la biodiversité. Pour bénéficier de ce service, il suffit de remplir le formulaire disponible sur le site officiel du Pays de Montereau **https://paysdemontereau77.fr/contact-2-copy/**

Cette démarche facilite l'intervention rapide des professionnels et contribue à la sécurité de tous.

BON A SAVOIR

Nous vous informons que dans le cadre du groupe de travail "accès aux soins" les médecins généralistes de la CPTS Sud 77 se sont organisés collectivement pour proposer une nouvelle offre de soin à la population pour des **motifs urgents les week-end et jours fériés** (fièvre, vomissements, douleur récente, ...).

La Maison Médicale de Garde Sud 77 a donc vu le jour : les rendez-vous sont donnés uniquement par le SAMU centre 15 .

Cette MMG Sud 77 est située dans l'enceinte des urgences de l'Hôpital de Nemours.

En adoptant les bons comportements, il est possible d'éviter les départs de feux, de se protéger et de préserver l'environnement.

C'est à nouveau le message phare de cette 8ème édition de la campagne nationale de prévention, lancée par le ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche et le ministère de l'Intérieur.

CULTURE ET ASSOCIATIONS

« Les Villages Bougent » est une association présente tous les mardis après-midi à la salle polyvalente de Chevry : pilate et stretching au programme.
Mais retrouvez-les également à Ville St Jacques, Villecerf, Dormelles, Treuzy Levelay avec une équipe de 5 professeurs, qui proposent plus de 20 cours par semaine.

Les ateliers de l'association Arts en Chaîne reviennent à Chevry cet été !
Une année après sa création, avec des stages d'été riches en couleurs et des ateliers réguliers à Thoury Ferrottes et Chéroy pour les enfants, les ados et aussi les adultes, l'association animera un **stage destiné aux enfants de 8 à 14 ans du 25 au 29 août**.
Ils y découvriront diverses techniques telles que l'aquarelle, les pastels, la gouache, les crayons et l'acrylique, pour exprimer leur imagination et acquérir les bases fondamentales du dessin.
Plus de renseignements sur notre page Facebook Arts en Chaîne
Mail : artsenchaine@gmail.com
Tel : 06 43 69 01 35

Blennes Sports et Loisirs

L'association Blennes Sports et Loisirs, depuis 11 ans, vous propose diverses activités ouvertes à tous et toutes.
Les activités hebdomadaires prévues sont :
Lundi :
- Gym douce : de 10h30 à 11h30
- Gym classique : de 18h30 à 19h30
- Zumba : de 20h00 à 21h00 (limité à 30 inscrits)

Mardi :
- Jonglage : de 18h à 19h (limité à 15 inscrits, à partir de 9 ans).
- Yoga : 19h15 à 20h30 (limité à 20 inscrits)

Mercredi :
Pilates : de 17h30 à 18h30 et 18h45 à 19h45 et 20h à 21h
Jeudi :
Yoga : de 10h00 à 11h15
Cardio Training de 19h00 à 20h00 (horaire à confirmer)
Vendredi : Sophrologie, de 19h30 à 20h30 (horaires à confirmer) sous forme de Cycles de 6 séances chacun (hors tarif activité hebdomadaire)

Une activité Breakdance est envisagée soit sous forme d'activité hebdomadaire le jeudi de 18 à 19 h, soit sous forme de stages.
Les activités non hebdomadaires prévues sont :
- Dimanche : randonnée une fois par mois, le dimanche de 10 à 12 km dans les environs.
- Le cours de Tennis est ouvert jusqu'en octobre 2025 (depuis mai 2024)
- Les séances de Tricot sont maintenues un lundi par mois.

Les stages envisagés sont :
- Stage Vannerie : en novembre et février ; vendredi après-midi et samedi
- Stage Voyage sonore, 4 saisons : mi-octobre, décembre, février, mai (à préciser)
- Stage de Self Défense

Adhésion annuelle à BSL : 15 € pour les adultes, 7 € pour les moins 18ans
A partir du lundi 8 septembre 2025 :
Toutes les semaines hors vacances scolaires :
Tarif adultes/ an : 1 activité 100 €, 2 activités 180 €, 3 activités 240 €
Tarif – de 18 ans& étudiants/an : 1 activité 50 €, 2 activités 90 €, 3 activités 120 €
Renseignements (à partir du mois d'août) :
bsl-77940@mailo.com ou le site blennes-sports-et-loisirs.sitego.fr

La minute des sens

Préparez vos oreilles !
Nous vous proposerons de vivre une expérience, un jour précis, à une minute précise, la même pour tout le monde.
Il s'agira tout simplement de noter ce que vous entendrez à ce moment-là.
Le principe :
1. A la minute dite, vous écouterez
2. Vous noterez ce que vous entendrez, le son qui s'imposera à vous
3. Vous pourrez écrire en quelques mots ce que ce son fera venir à vous : souvenir, impressions, couleur, idée, image…
4. Vous transmettrez votre écrit aux organisateurs

Les écrits de cette expérience seront présentés à Chevry lors d'une exposition-partage pendant les journées du patrimoine.
Des informations plus précises vous seront fournies durant l'été… A bientôt !
Malika et Pierre-Yves Boutrand, Jean-Luc et Thérèse Godard

AGENDA

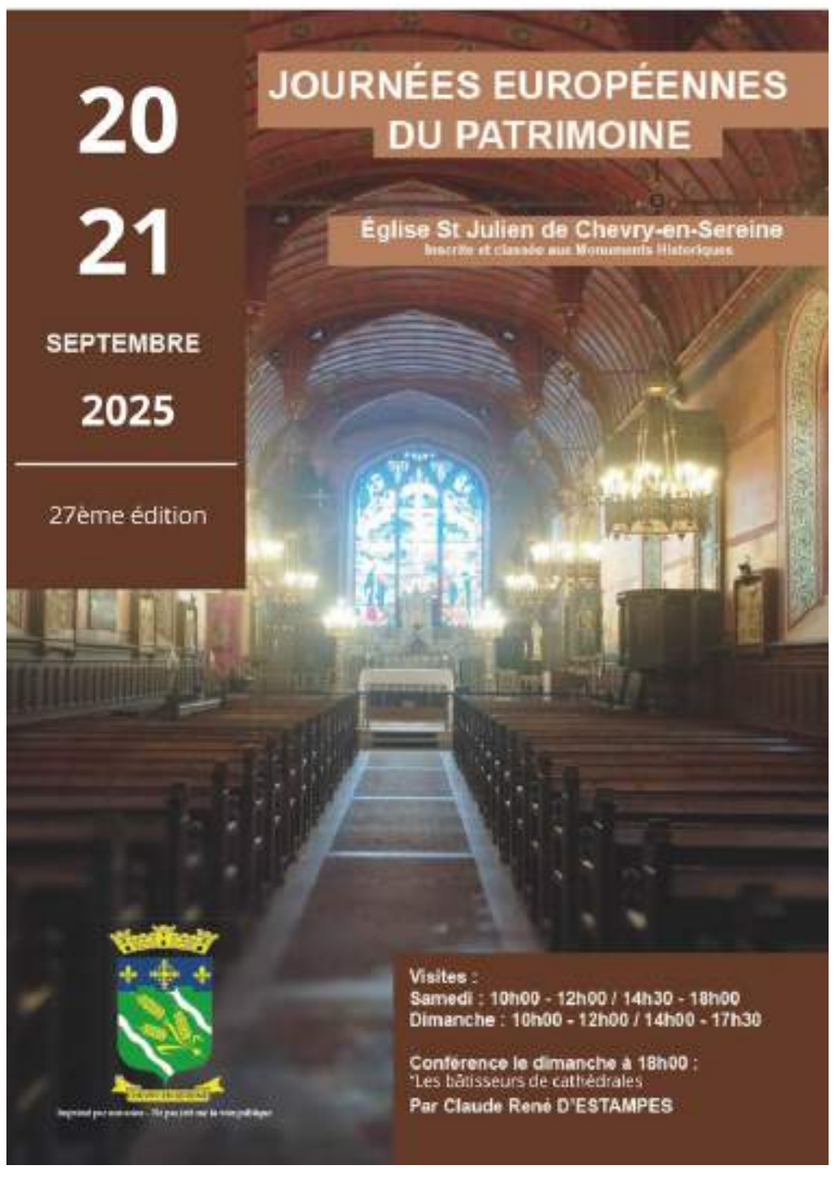

Rando vélo 11 km

organisée par la CCPM le dimanche 12 octobre le matin

St Germain Laval/Laval en Brie/Forges

Dress code rose

Participation à discrétion qui sera remise à la recherche contre le cancer

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MONTEREAU

Voyage à Starzach

Comme annoncé dans notre numéro précédent, les jeunes des 4 villages-membres du jumelage (Blennes, Chevry-en-Sereine, Villemaréchal et Ville St Jacques), sont invités à participer à un voyage à la découverte de Starzach et sa région, du 03/08 au 08/08/2025.

Les inscriptions étant closes depuis le 31 mars dernier, ce sont donc 33 jeunes (dont 40 % de chevriots !) qui prendront le départ de cette aventure outre-Rhin.

Ce jeudi 19 juin avait lieu la réunion d'information aux familles avec la collecte de tous les documents et autorisations liés au voyage.

Le moment tant attendu y a été dévoilé : le programme des activités de la semaine !

Ainsi, nos 33 jeunes et leurs 4 accompagnateurs auront la chance de participer aux animations suivantes :

Dimanche 03.08.2025 : Arrivée des jeunes à la mairie de Bierlingen, pot d'accueil et répartition dans les familles d'accueil

Lundi 04.08.2025 : Pompiers et Croix Rouge
Familarisation avec la Croix-Rouge des jeunes et le service des jeunes sapeurs-pompiers, présentation des véhicules et des appareils, transmission.

Mardi 05.08.2025 : Labyrinthe de maïs et parc sensoriel pieds nus
Orientation ludique dans le labyrinthe de maïs, déjeuner puis visite du parc sensoriel pour découvrir le sens du toucher et ressentir avec les pieds.

Mercredi 06.08.2025 : Parc aquatique Badkap

Jeudi 07.08.2025 : Randonnée près du Neckar et barbecue de fin de séjour

Vendredi 08.08.2025 : Départ des jeunes vers 9 heures pour le retour en France

Un compte-rendu détaillé de cette belle semaine sera à découvrir dans le numéro du Courrier de Chevry d'octobre 2025.

Souvenir de l'été 2023 avec le groupe de jeunes franco-allemand

Action Guêpes et nuisibles

06 29 47 82 86

Guêpes / nuisibles / nettoyage toitures

Alexandre Robbens jardin

06 73 36 17 06

Création & entretien d'espaces verts (taille,tonte..)

Atelier Genièvre

06 42 58 34 65

Sculpture, peinture maisonnettes, masques

Bokor

06 52 37 37 52

Maçonnerie et entretien

GCS 77

06 25 61 29 19

plomberie chauffage

Maréchalerie du Bocage

06 16 24 57 38

Childéric Gagnon

06 71 33 38 29

magnétiseur, thérapie quantique

Mélanie Schees Conseils

06 09 91 26 40

Epargne retraite, défiscalisation pour les particuliers et entreprises

---

Monique Lang

06 73 87 80 89

thérapie de couple, réflexologue

Pascal Asselineau

06 69 22 31 51 10

Chaudronnerie, serrurerie, ferronnerie d'art

Green Paysage

Paysagiste

06 82 94 38 48

Nathalie Verrot

06 13 21 88 21

Administration, Informatique

Théveny Piscine

07 69 96 77 08

Entretien /rénovation pose membrane armée

Sandra Megtert

06 73 04 94 50

Praticienne de Shiatsu

Pizza Joël

06 59 60 04 68

un dimanche sur deux de 17H à 21h

place de l'Eglise

Pizzas à commander et à emporter

DIVERTISSEMENTS DU COURRIER DE CHEVRY

Jeu estival : “Cerveau en vacances !!!”

Réveillez vos neurones tout en profitant du solei !!!

Le défi : associez chaque fait à la bonne affirmation - vrai ou faux ?

1- Quand on est en vacances, notre cerveau se met complètement en pause ?

Vrai **Faux**

2- Le soleil aide notre cerveau à produire de la vitamine D, bénéfique pour l’humeur ?

Vrai **Faux**

3- Faire la sieste permet de mieux mémoriser ce qu’on a appris la journée ?

Vrai **Faux**

4- Se balader dans la nature stimule la créativité du cerveau ?

Vrai **Faux**

5- Manger une glace trop vite peut déclencher “un gel du cerveau” ?

Vrai **Faux**

La correction du numéro précédent

LES PAIRES DE MOTS

Grille Pain

Cerf Volant
Sapeur Pompier
Lave Linge
Savoir Faire
Gratte Ciel
Tire Bouchon
Porte Clé
Allume Cigare
Demi Heure
Grand Père
Haut Parleur

Le mot intrus :

Taie

PANNA COTTA AUX FRAISES

POUR 4 PERSONNES

Préparation : 20 mn + repos 4 heures

Ingrédients :

200 g de fraises
40 cl de crème liquide
2 feuilles de gélatine
300 g de lait concentré sucré
1 sachet de sucre vanillé

- Porter la crème à petite ébullition avec le sucre vanillé
- Faire ramollir les feuilles de gélatine dans de l’eau froide
- Hors du feu, ajouter le lait concentré et les feuilles de gélatine essorées. Mélanger
- Verser la préparation dans des ramequins et faire prendre au frais 4 heures.
- Couper les fraises en morceaux (en garder pour la décoration). Mixer les autres pour en faire un coulis que l’on versera sur les panna cotta. Décorer avec les morceaux de fraise mis de côté.

Bonne dégustation !